APRÈS ART. 29 N° **2069**

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N º 2069

présenté par M. Isaac-Sibille

à l'amendement n° 764 de la commission des affaires sociales

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« du cannabis »

les mots:

« des cannabinoïdes ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux première et seconde phrases de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à préférer l'usage du mot « cannabinoïdes » » à « cannabis » dans la rédaction de l'amendement 764 du Rapporteur Général. En effet, le terme « cannabis », qui renvoie à une image récréative, ne semble pas approprié. Pour consacrer l'aspect médical de l'expérimentation, il est indispensable que la dénomination scientifique soit privilégiée. Si tel n'était pas le cas, le risque est que le message soit brouillé, notamment chez les jeunes, qui pourraient voir dans cette expérimentation la légalisation du cannabis. Tel est l'objet de ce sous-amendement.